

**CONVOQUÉS** Madame Pascale LICARI, Maire  
Monsieur Jean-Denis SANTIN, Madame Brigitte VINCENTELLI, Monsieur Benoît VENNIN,  
Madame Béatrice BLANCARD, Monsieur Marc VANCAYSEELE, Adjoints,  
Monsieur Jean-Marie THOUVENOT, Madame Catherine BEDOT, Monsieur William  
CAYZAC, Monsieur Pierre DUGUA, Monsieur Joël CANTELE, Madame Frédérique  
JOMAIN-QUENIN, Madame Mélanie NOSSEN, Madame Aurélie DUMAS, Madame  
Pauline DELLIEU, Monsieur Christian PULH, Madame Corinne TEISSIER, Monsieur Michel  
LINTZ

**POUVOIRS** : Monsieur William CAYZAC à Monsieur Marc VANCAYSEELE  
Monsieur Joël CANTELE à Madame Frédérique JOMAIN-QUENIN  
Monsieur Michel LINTZ à madame Corinne TEISSIER

**ABSENTS EXCUSÉS** Madame Pauline DELLIEU  
Monsieur Christian PULH

#### **Nomination du secrétaire de séance**

Monsieur Jean-Denis SANTIN  
A l'unanimité

#### **Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12 juillet 2017**

A l'unanimité

Madame LICARI informe les membres du conseil de la démission de monsieur Jean-Paul CHAMPY, pour raisons de santé.

Elle souhaite vivement le remercier pour le travail accompli ainsi que pour son implication dans sa délégation.

#### **Pas de décision prise par Madame Le Maire depuis le dernier conseil**

#### **Délibérations**

**2017-50** Intercommunalité / Finances / Reprise partielle des budgets annexes eau potable

Monsieur VENNIN indique que suite au transfert de la compétence eau potable à la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles, il avait été convenu que les éventuels excédents de fonctionnement dégagés par les communes membres, seraient repris par la communauté.

Pour l'année 2016, la commune a dégagé 34 377 € de résultat de fonctionnement.

Madame TEISSIER demande pourquoi cette reprise de budget a-t-elle été actée.

Monsieur VENNIN explique que ce transfert s'avère nécessaire à l'équilibre du budget communautaire. Un transfert de compétences s'opère sur les recettes mais également sur les charges. Le même dispositif est appliqué à l'ensemble des communes.

Adopté à l'**unanimité**

**2017-51** Intercommunalité / Finances / Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Monsieur VENNIN revient sur l'époque de la création de la communauté de communes et le transfert obligatoire de la compétence « économique », emportant avec elle transfert des dépenses et des recettes. Il indique que lorsqu'il y a transfert de compétences, un mécanisme de compensation se met en place au profit des communes, dans le but de compenser la perte de recettes ; il s'agit de l'attribution de compensation.

Il ajoute qu'au moment du transfert de la taxe professionnelle, celle du Paradou était très peu élevée ; la compensation s'est donc avérée très basse. A chaque transfert, le même mécanisme se met en place.

A l'occasion du transfert de la compétence « ordures ménagères », le bureau d'études Deloit a été sollicité afin d'examiner le calcul du transfert et le ratio dépenses-recettes.

Le travail mené par le BE a permis d'aboutir au document présenté au conseil et validé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées qui s'est donc réunie le 4 juillet dernier.

Pour ce qui concerne Paradou, Monsieur VENNIN détaille le document et fait remarquer que les charges évaluées renvoient aux charges de gestion courante ainsi qu'aux charges de personnel. Pour les recettes, il s'agit du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, en 2015.

Le même mécanisme de calcul a été retenu pour toutes les communes.

Madame TEISSIER note que le document traite également de la compétence « tourisme ». Elle demande si la gestion de cette compétence se fait désormais à la carte, si une nouvelle loi est à venir.

Madame LICARI souligne que le tourisme reste un sujet complexe et, en effet, toutes les communes n'ont pas transféré leur compétence. L'avenir est incertain et lié notamment au constat que certaines communes ont des offices de tourisme et d'autres pas. Les Baux de Provence, par exemple, devraient rester village touristique mais c'est beaucoup plus ambigu pour Maussane et Fontvieille. A voir si les critères actuels changent à la fin de l'année 2017.

Madame TEISSIER demande si la commune va conserver le bénéfice de la taxe de séjour.

Madame LICARI répond par l'affirmative.

Monsieur THOUVENOT précise que le transfert ne concerne que la promotion du tourisme.

Monsieur VENNIN confirme, qu'en effet, seule la « promotion » est concernée. Il ajoute que la commission d'évaluation a précisément pour mission d'assurer un compte rendu régulier du coût des transferts.

Monsieur VENNIN évoque, par ailleurs, la dotation de solidarité communautaire qui sera quant à elle révisée, afin de tenir compte, justement, des pertes de recettes par les communes.

Madame LICARI reconnaît que ce sujet reste très complexe et que Monsieur VENNIN est à la disposition de chacun pour de plus amples explications.

Adopté à l'**unanimité**

**2017-52** Finances / Remboursement des frais d'extension du réseau ERDF /  
Convention avec la SAS MLJP

Madame TEISSIER demande que la commune s'assure du remboursement réel de cette dépense.

Adopté à l'**unanimité**

**2017-53** Voirie / Travaux d'aménagement de la voie Aurélienne / Protocole  
d'accord avec la SCI SEPTANOUS

Madame TEISSIER souhaite connaître l'emplacement de la propriété concernée par la convention.

Monsieur SANTIN précise que la propriété se trouve à l'angle de la voie Aurélienne et de la route des Tours de Castillon sud. Un des portails concernés par la convention donne directement sur le carrefour St-Roch. Le riverain est Monsieur NAUD, représentant de la SCI SEPTANOUS.

Adopté à l'**unanimité**

**2017-54** Intercommunalité / Urbanisme / Transfert en pleine propriété de  
parcelles de terrains situées sur les communes d'Aureille et d'Eygalières

**Abstention : 3**

Adopté à la **majorité**

**2017-55** Urbanisme / Arrêt du zonage d'assainissement des eaux pluviales  
Adopté à l'**unanimité**

**2017-56** Urbanisme / Validation d'une enquête publique unique pour le PLU et le zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales

Adopté à l'**unanimité**

**2017-57** Intercommunalité / Transfert de la compétence obligatoire GEMAPI et rattachement de la gestion des eaux pluviales à la compétence assainissement / Modification statutaire

Adopté à l'**unanimité**

**2017-58** Culture / Règlement Intérieur de la Bibliothèque municipale

Adopté à l'**unanimité**

**2017-59** Commissions extra-municipales / Modification composition

Adopté à l'**unanimité**

**2017-60** Ressources humaines / Mise à jour du tableau des emplois

Adopté à l'**unanimité**

**2017-61** Urbanisme / Convention avec l'Etablissement Public Foncier PACA

Adopté à l'**unanimité**

Le secrétaire de séance  
Jean-Denis SANTIN